

Guide Sudoe - Pour l'élaboration et la gestion de projets

Version Française

Suivi des modifications des fiches



Cooperar está en sus manos

www.interreg-sudoe.eu

Suivi des fiches du guide Sudoe affectées par des modifications de leur contenu

Identification de la fiche	Section modifiée	Langue	Contenu V01	Contenu version actualisée fév. 2016
Fiche 3.2 Qui peut participer	Tableau 1. Classement du type de bénéficiaires et groupes cibles	ES/FR/PT		Actualisation du tableau 1.
Ficha 3.3 Plan de trabajo	1.1.1 Grupo de Tareas 0	ES	1.1.1 Grupo de tareas 0: Preparación del proyecto. (De carácter obligatorio)	1.1.1 Grupo de tareas 0: Preparación del proyecto. (De carácter facultativo)
Fiche 5.0 Appels à projets	1.1.2.1 Formulaire de candidature.	ES/FR/PT	La partie suivante est supprimée : "Seule la section correspondant aux groupes de tâches du formulaire de candidature devra être présentée dans toutes les langues des bénéficiaires du projet. Le reste du document pourra être présenté simplement dans la langue du chef de file. Dans le cas où le projet serait choisi pour approbation, toutes les sections du formulaire de candidature devront être présentées dans toutes les langues des bénéficiaires du projet."	La partie supprimée est remplacée par "Il doit être présenté dans toutes les langues des bénéficiaires du projet."
Fiche 6.0 La sélection des projets	2.2.3. Tableau de correspondance entre les critères et les sections des formulaires	ES/FR/PT		Actualisation des sections relatives au formulaire de candidature (seconde phase) sur la correspondance des critères de sélection avec les sections mentionnées.
Ficha 8.0 Elegibilidade das despesas	1.4 As despesas segundo as categorias de despesa no Programa Sudoe	PT		Errata: Le numéro des fiches a été rajouté " As fichas 8.1 a 8.6 tratam individualmente cada uma das categorias de despesa 1. a 6"
	1.7 Períodos de elegibilidade de despesas e o que é co-financiável para cada uma delas.	PT	La phrase suivante: " Para os beneficiários aos quais se apliquem as regras de Ajudas de Estado"	Est remplacée par: " Para os beneficiários aos quais se apliquem as regras de Auxílios de Estado"
Fiche 8.1 Dépenses de personnel	1.6 Choix du système de remboursement par chaque bénéficiaire 1.7 Contributions de sécurité sociale et impôts liés au salaire	ES/FR/PT		Le contenu général de ces parties est modifié.



Cooperar está en sus manos

www.interreg-sudoe.eu

	1.8	Autres dépenses éligibles			
Fiche 8.2 Dépenses de bureau et frais administratifs	1.5	Éléments éligibles dans les dépenses de bureau et frais administratifs	ES/FR/PT		La partie suivante est supprimée : "Les dépenses de bureau et frais administratifs pourront être imputés selon une méthodologie de « coût réel » uniquement dans le cadre du projet d'« assistance technique »."
	1.6	Piste d'audit	ES/FR/PT		Des contenus ont été supprimés.
Fiche 8.3 Dépenses de déplacement et d'hébergement	1.3	Principes généraux.	ES/FR/PT		Le contenu a été complété.
	1.5	Piste d'audit.	ES/FR/PT	"En général, il conviendra d'apporter la preuve que les montants payés ne dépassent pas les barèmes établis par l'organisme bénéficiaire."	" En général, il conviendra d'apporter la preuve que les montants payés ne dépassent pas les barèmes établis par l'organisme bénéficiaire (en respectant en tout état de cause les limites établies au point 1.3)".
Fiche 8.4 Dépenses liées au recours à des compétences et à des services externes	1.3	Principes généraux.	ES/FR/PT		Le premier point a été ajouté : "Les dépenses liées au recours à des compétences et à des services externes seront éligibles si elles ont été approuvées par le programme. À cet effet, elles devront être convenablement identifiées dans le formulaire de candidature et, en particulier, dans la justification du plan financier. Comme il a été précisé dans le point « 1.1.2.5 » de la fiche 5 « appels à projets », le document de justification du plan financier est contraignant en ce qui concerne la catégorie de « dépenses liées au recours à des compétences et à des services externes »."
Fiche 8.5 Dépenses d'équipement	1.3	Principes généraux.	ES/FR	Errata dans la numérotation. La phrase suivante : "Comme il a été précisé dans le point « 5.1.1.2 .5 » de la fiche 5 « appels à projets »"	Est remplacée par : "Comme il a été précisé dans le point « 1.1.2.5 » de la fiche 5 « appels à projets »"
Ficha 9. Modificações e evoluções do projeto durante a sua execução	4.3	Flexibilidade relativa à despesa certificada por categoria de despesa.	PT		Un paragraphe a été supprimé à la fin de la section.